

Image not found or type unknown



# SUCCESSION ET VENTE INDIVISION

Par **floflo53**, le **11/06/2016** à **14:55**

[smile16]Bonjour mon frere sans enfant est dcd en février , le notaire a vendu l appartement , compromis signé le 13 mai à une société immobiliere , ns sommes 4 à partager ma mere et mes deux frere et soeur , deces non élucidé sans suicide , reste à régler 80000 e du pret immobilier de mon defunt frere , l assurance reclame des papiers , que se passe t il car l acte de vente definitif est maxi fin aout la vente est elle bloquee si on ne reussit pas à avoir le certificat medical ou papiers de la prefecture, le notaire va t il prolonger la duree du compromis ou deduire la somme due à l assurance de l actif cdt [smile16][smile25]  
merci floflo du 95